

## **Perspective pour une stratégie d'aménagement du territoire de long terme ?**

Attendues depuis près d'un an, les trois composantes de la stratégie française énergie-climat (SFEC) ont été enfin soumises à la consultation du public au début du mois de novembre 2024. A travers le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), la France s'apprête à effectuer des choix décisifs qui orienteront durablement les politiques publiques et les grandes priorités nationales d'investissement. Décarboner nos mobilités à travers des offres renforcées de transport collectif et l'électrification progressive des parcs de véhicules, rénover les logements et les bâtiments les plus énergivores, réduire les émissions des activités productives (industrie et agriculture), substituer des énergies bas carbone (productions renouvelables et nucléaire) aux produits fossiles (58% de notre consommation finale d'énergie à ce jour), adapter notre réseau électrique national à ces mutations... sont autant de chantiers considérables. Il va falloir dans le même temps améliorer la performance des « puits de carbone » du vivant (forêts, sols, haies...), développer une gestion de l'eau aussi bien qualitative que quantitative, freiner l'artificialisation des espaces naturels.

Ces ambitions n'auront naturellement de sens que si elles s'inscrivent dans une perspective de long terme, à l'horizon 2050, en renouant avec une véritable réflexion prospective pour éclairer les choix. Les concertations engagées dans les régions depuis près d'un an pour préparer la « descente d'échelle » de la planification écologique ont également montré que ces chantiers ne peuvent être sérieusement menés à bien sans s'appuyer sur une véritable stratégie nationale d'aménagement du territoire. 2025 sera-t-elle l'année du grand retour ? Nous osons l'espérer.

Nicolas Portier, président du Cercle